



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} McGIFFORD présente la pétition de L. Tretiak, D. King, R. Sigvaldason et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

M^{me} FRIESEN présente la pétition de L. Krivak, D. Boresky, C. Park et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. DEWAR présente la pétition de J. Defoort, C. Hennessy, L. Remillard et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. HICKES présente la pétition de K. Marr, M. Versace, S. Looker et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M. SANTOS a présentée au nom de L. McMillan, T. Bochinski, E. Kidd et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} McGIFFORD a présentée au nom de C. Romanchuk, S. Threlfell, K. Peterson et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} WOWCHUK a présentée au nom de E. Meleshko, C. Leblanc, S. Ward et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

Est lue et reçue la pétition que M. EVANS (Brandon-Est) a présentée au nom de la Fondation de l'Université de Brandon demandant l'adoption d'une loi modifiant la *Loi constituant la Fondation de l'Université de Brandon*.

L'Assemblée permet le retour à la lecture et au dépôt de pétitions, et est lue et reçue la pétition que M. MALOWAY a présentée au nom de P. DeClara, C. R. McLeod, P. Mark et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 7 avril 1998, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

2.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LE CONSEIL EXÉCUTIF :

ADMINISTRATION..... 3 280 700,00 \$
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

20.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

ADMINISTRATION..... 243 200,00 \$
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

20.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQUANTE ET UN MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE WINNIPEG 51 620 600,00 \$
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

20.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

SOUTIEN AUX PROGRAMMES
D'AFFAIRES URBAINES 4 220 600,00 \$
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

20.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DOLLARS pour LES AFFAIRES URBAINES :

DÉPENSES EN CAPITAL 21 278 000,00 \$
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* DOWNEY dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Industrie, Commerce et Tourisme.
(document parlementaire n° 155)

M. le *ministre* NEWMAN dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Énergie et Mines;
(document parlementaire n° 156)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Affaires du Nord.
(document parlementaire n° 157)

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON soulève la question de privilège et propose :

QUE le Comité des privilèges et élections soit saisi de la question de savoir si le premier ministre et le ministre des Finances auraient fait preuve de mépris à l'endroit de l'Assemblée en faisant sciemment des déclarations trompeuses au sujet de la nomination douteuse de Thomas E. Stefanson au conseil d'administration de la Manitoba Telecom Services, nomination qui aurait permis à M. Stefanson et à d'autres administrateurs de s'enrichir grâce à un régime de rémunération de plusieurs millions de dollars.

Après les interventions de MM. les *ministres* McCRAE et STEFANSON, de MM. LAMOUREUX et SALE, de M. le *premier ministre* FILMON et de M. DOER, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. PENNER, JENNISSON et DYCK, M^{me} FRIESEN et M. DEWAR font des déclarations de députés.

Conformément à l'article 21 du *Règlement*, MM. SALE, STRUTHERS, DEWAR, JENNISSON, MARTINDALE, MALOWAY, SANTOS et HICKES formulent des griefs.

M. CHOMIAK présente la proposition suivante :

Proposition n^o 11 : Privatisation des services alimentaires

Attendu :

que la Urban Shared Services Corporation (USSC) a annoncé son intention de privatiser ses services de blanchisserie, ses services alimentaires et ses services des achats pour les hôpitaux de Winnipeg;

qu'il est estimé que plus de 1 000 emplois dans le domaine des soins de santé seront abolis au cours de la prochaine année en raison de cette privatisation, sans compter les nombreux autres qui seront privatisés au cours des deux ou trois prochaines années;

que, compte tenu du contrat, des entreprises ontariennes profiteront de la privatisation au dépens du système de soins de santé du Manitoba;

que, dès la fin de la construction de l'entrepôt de préparation de plateaux à la chaîne à Winnipeg, des mets préparés réfrigérés seront expédiés de l'Ontario pour être assemblés et réchauffés avant d'être envoyés aux hôpitaux;

que les patients des hôpitaux ont besoin d'aliments nutritifs et appétissants;

qu'il existe des doutes sur l'importance des économies prévues en raison de l'octroi du contrat et qu'une étude de Wintemute Randle Kilimnik précise qu'un nombre considérable d'études de comparaison, dans le domaine de la santé, entre le coût de la fourniture des services privatisés et ceux de l'auto-exploitation (secteur public) en viennent invariablement à la même conclusion : la privatisation est plus dispendieuse;

que de nombreux hôpitaux du Canada ont obtenus de piètres résultats de la part de services alimentaires centralisés semblables à ceux qu'a retenus la Urban Shared Services Corporation;

que plusieurs solutions de rechange beaucoup moins dispendieuses ont été proposées, et que ces solutions permettraient de garder dans la province un plus grand nombre d'emplois ainsi que les services d'achat et de préparation;

qu'il semble que personne au Manitoba ne tirera profit de ce contrat, encore moins les patients,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba blâme le ministre de la Santé de ne pas avoir protégé les emplois aussi bien dans le domaine de la santé que dans celui de l'alimentation au Manitoba en achetant des ingrédients et des mets préparés à l'extérieur de la province;

que l'Assemblée blâme le ministre de la Santé d'avoir permis la privatisation du système de soins de santé;

que l'Assemblée exhorte le ministre de la Santé à mettre fin aux projets du gouvernement provincial visant à centraliser et à privatiser le système de préparation et de distribution des aliments des hôpitaux de Winnipeg.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. CHOMIAK, de M. le *ministre* PRAZNIK et de M. ASHTON, M. McALPINE prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise DACQUAY